

# Directive IED : Fondamentaux et application

12 octobre      Marseille

1 Jour (7h)  
9h-17h

400 € HT adhérent  
600 € HT non adhérent

**Entreprises :** Exploitant d'une installation visée par le champ d'application de la Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

**Public :** Responsables Environnement, Directeurs de site industriel, Ingénieurs et Techniciens de l'industrie

**Pré-requis :** Connaissance de la législation des ICPE

**Contact - inscription :**

Brigitte REBOURG - [afip@urip.fr](mailto:afip@urip.fr)

Tél 04 91 14 30 77

Fax 04 91 56 01 91

**Réf. formation : 2017-017**

## Objectifs

- Identifier les rubriques IED dans la nomenclature ICPE
- Connaître les obligations applicables à une installation IED et le calendrier de mise en œuvre
- Comprendre le mécanisme des Brefs\* et des MTD\*\*
- Connaître le contenu des divers dossiers administratifs : DDAE, Dossier de Réexamen, Rapport de Base...

## Moyens pédagogiques et techniques



## Intervenant

Céline LE GRAND – Juriste en Droit de l'Environnement - Environnement Industrie

## PROGRAMME PREVISIONNEL

### LA DIRECTIVE IED

- Contexte et objectifs
- Principes directeurs

### APPLICATION EN DROIT FRANÇAIS

- Transposition
- Champ d'application
- Calendrier de mise en œuvre

### LES BREFS ET MTD

- Structure d'un BREF
- Processus de création/révision
- Portée réglementaire

### L'AUTORISATION IED

- Les conditions d'autorisation
- La dérogation
- L'arrêté d'autorisation

### RÉEXAMEN PÉRIODIQUE

- Déclenchement
- Procédure
- Le Dossier de réexamen

### REMISE EN ÉTAT

- Spécificités IED
- Le Rapport de base

\* Bref : Document de référence sur les MTD

\*\* MTD : meilleure technique disponible

**Focus pratique :**  
Rédaction du Dossier de Réexamen,  
à jour du décret du 09 mai 2017